© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

ARRETER L INTERDICTION DE JOUER

Par Profil supprimé Postée le 19/01/2017 17:50

> Bonjour,
>
> je me suis fais interdire de casino début novembre 2016 et depuis je regrette ma décision.
> Puis je revenir sur ma décision?

Mise en ligne le 20/01/2017

Bonjour,

Il existe deux moyens de faire des interdictions de jeux.

Dans les casinos vous pouvez faire une demande d'interdiction directement auprès du personnel du casino. Dans ce cas l'interdiction vaut dans le casino auprès duquel vous faites votre demande et vous pouvez faire annuler cette demande de vous-même à tout moment ou selon réglement proposé par le casino.

De même pour les jeux en ligne vous pouvez faire une demande d'auto-exclusion auprès d'un site de jeux et il vous est possible d'annuler cette demande de vous-même.

L'interdiction auprès du Ministère de l'intérieur est différente, elle se met systématiquement en place pour tous les casinos de France et tous les sites de jeux en ligne français et officiels. Elle est irrévocable pour une durée de 3 ans. Si vous êtes en Ile de France, cette demande se fait par courrier au Ministère de l'Intérieur, en Province la demande se fait auprès d'un bureau spécialisé. Il est possible de trouver leur coordonnées en nous appelant.

Vous l'aurez compris, selon le type de demande d'interdiction de jeux que vous avez demandé, il vous sera possible ou pas de faire lever l'interdiction sur demande.

Bien cordialement.